

Fiche de Données de Sécurité ARCHI+ BIG



Fiche signalétique du 8/5/2017, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: ARCHI+ BIG
Code commercial: N757019
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Produit en Poudre
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
NOVACOLOR S.R.L
Via U. Aldrovandi, 10
47122 Forlì (FC) - Italie -
Tel. +39 0543 401840
Fax. +39 0543 414585
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
reach@novacolor.biz
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: numéro ORFILA (INRS) 24/24: + 33 (0)1 45 42 59 59
Information techniques: NOVACOLOR SRL +39 0543 401840 (lu-ve 8.00-12.00 ; 13.30-17.30)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
⚠ Attention, Skin Sens. 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

hydroxyde de calcium

Ciment blanc

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 15% - < 20%	hydroxyde de calcium	CAS: 1305-62-0 EC: 215-137-3 REACH No.: 01- 2119475151 -45-XXXX	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 5% - < 7%	Ciment blanc	CAS: 65997-15-1 EC: 266-043-4	3.8/3 STOT SE 3 H335 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - Eau.
 - Dioxyde de carbone (CO₂).
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
 - Fournir une ventilation adéquate.
 - Utiliser une protection respiratoire adéquate.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Utiliser le système de ventilation localisé.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de calcium - CAS: 1305-62-0

- Type OEL: UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - STEL(15min): 4 mg/m³ - Remarques: Indicative
Occupational Exposure Limit Dir. UE 2017/164

Ciment blanc - CAS: 65997-15-1

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 1 mg/m³ - Remarques: A4, (E,R) - Pulm func, resp
symptoms, asthma

Valeurs limites d'exposition DNEL

hydroxyde de calcium - CAS: 1305-62-0

Travailleur professionnel: 4 mg/m³ - Consommateur: 4 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Consommateur: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Ciment blanc - CAS: 65997-15-1

Travailleur professionnel: 0.001 mg/l - Exposition: Inhalation humaine

Valeurs limites d'exposition PNEC

hydroxyde de calcium - CAS: 1305-62-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.49 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.32 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 3 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1080 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton,
caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène
ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de
protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: poudre

Couleur: blanc

Odeur: inodore

Seuil d'odeur : N.A.

pH: 11-14

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Point éclair: N.A.

Vitesse d'évaporation : N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

Densité relative:	N.A.	
Solubilité dans l'huile :	N.A.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Température d'auto-allumage :	N.A.	
Température de décomposition:	N.A.	
Viscosité:	N.A.	
Propriétés explosives:	N.A.	
Propriétés comburantes:	N.A.	
9.2. Autres informations		
Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances		N.A.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Informations toxicologiques sur le produit :
 - ARCHI+ BIG
 - a) toxicité aiguë
 - Non classé
 - Pas de donnée disponible pour le produit
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
 - Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
 - Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Le produit est classé: Skin Sens. 1B H317
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
 - Non classé
 - Pas de donnée disponible pour le produit
 - f) cancérogénicité
 - Non classé
 - Pas de donnée disponible pour le produit
 - g) toxicité pour la reproduction
 - Non classé
 - Pas de donnée disponible pour le produit
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
 - Le produit est classé: STOT SE 3 H335
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
 - Non classé
 - Pas de donnée disponible pour le produit
 - j) danger par aspiration
 - Non classé

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

hydroxyde de calcium - CAS: 1305-62-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2500 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

ARCHI+ BIG

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

hydroxyde de calcium - CAS: 1305-62-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 50.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: tap water

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 457 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: see water

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 49.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: tap water

Point final: LC50 - Espèces: Daphnia 158 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: see water

Point final: EC50 - Espèces: Algues 184.57 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: tap water

Point final: NOEC - Espèces: Algues 48 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: see water

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 32 mg/l - Durée h: 96

c) Toxicité terrestre:

Point final: NOEC 2000 mg/kg - Remarques: macroorganism

Point final: NOEC 12000 mg/kg - Remarques: microorganism

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC 1080 mg/kg - Durée h: 21 - Remarques: days

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

- N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
-----------	-------	--

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Skin Sens. 1B, H317	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.

Fiche de Données de Sécurité

ARCHI+ BIG

STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.